



COMMUNE DE LA POSSONNIERE

REGLEMENT PARTICULIER D'UTILISATION

SALLE DES VAUREITRES ***Avenue du Stade***

Descriptif des locaux utilisés :

Grande Salle
Office - Bar

Matériel à disposition :

Plaque de cuisson pour réchauffer
Chauffe Plats
2 Réfrigérateurs
Évier
Vestiaire
300 chaises, 25 tables 120X80 et 30 tables pliantes 160X80

Chauffage et électricité :

Dans le Hall d'entrée, introduire la clé située sur le côté de l'armoire électrique. Mise en route par tranche de 3 heures pour le chauffage.

Entretien :

POUR NETTOYER LA SALLE, il faut prévoir des éponges, sacs poubelles, produit vaisselle, produit pour le sol. Des accessoires tels que balais, serpillières, sacs de tri sélectif seront à la disposition du locataire. Les salles doivent être rendues propres. Le parquet de la salle doit être bien balayé et nettoyé à la serpillière humide. Le sol de la salle du bar et le pourtour du parquet doivent être serpillés. Les déchets enveloppés en sacs plastiques doivent être déposés dans le conteneur à l'entrée du site. Le verre sera trié à part et déposé dans un conteneur d'un des Points Apport Volontaire situés sur la commune. Un cendrier est installé à la sortie de la salle. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur.

Capacité de la salle :

300 personnes assises

Consignes de sécurité :

Affichées dans la salle

Consignes particulières :

Matériel de sonorisation autorisé.

Interdiction d'apporter des réchauds à gaz et de les installer à l'intérieur de la salle.